

**MISSION LOCALE D'INSERTION
DU BITERROIS**

Association Loi 1901
Journal Officiel du 13 Octobre 1982
Immeuble M3E
9 rue d'Alger
34500 BEZIERS
Siret : 326 093 010 00048

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Assemblée Générale de l'Association MISSION LOCALE D'INSERTION DU BITERROIS,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE D'INSERTION DU BITERROIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Le point 3 « Subvention relative à la mise en œuvre de l'action CEJ » de la rubrique « Faits caractéristiques » relatif au traitement comptable appliqué aux subventions reçues dans le cadre de cette action.
- la note intitulée « Annexe libre 2 - Changement de méthode comptable », qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1-Première application du règlement ANC n° 2022-06

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06, notamment :

- la correcte présentation des états financiers selon les nouveaux modèles applicables ;
- la pertinence des reclassements opérés, le cas échéant, dans la présentation comparative ;
- et le caractère approprié des informations fournies en annexe sur les incidences de ce changement de réglementation comptable.

2-Produits constatés d'avance sur la subvention « Action CEJ »

Votre association a enregistré des produits constatés d'avance sur la subvention relative à la mise en œuvre de l'action CEJ tels que décrits dans la rubrique « Faits caractéristiques » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de corroborer le montant de ce produit constaté d'avance, comptabilisé pour 456 418 €.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, dans le commentaire des comptes annuels au 31/12/2025 et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

6- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 10 juin 2026

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

Exercice clos le
31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	4 380	4 380		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	115 125	60 321	54 804	50 034
	Autres immobilisations corporelles	221 480	177 244	44 236	64 018
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 986		7 986	7 986
TOTAL (I)		348 972	241 945	107 026	122 037
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 879		2 879	3 107
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	974 899		974 899	565 233
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 160 499		2 160 499	2 324 820
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	37 081		37 081	39 029
	TOTAL (II)	3 175 358		3 175 358	2 932 189
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		3 524 329	241 945	3 282 384	3 054 227
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				7 986	7 986
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		189 179
	Fonds propres complémentaires	189 179	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		167 045
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	167 045	
	Report à nouveau	1 328 552	1 256 046
	Excédent ou déficit de l'exercice	208 326	72 506
	Total des fonds propres (situation nette)	1 893 102	1 684 776
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 238	1 843
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 238	1 843
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	1 894 340	1 686 619
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Sur dons manuels		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	256 867	327 996
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	256 867	327 996
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34	11
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 595	129 065
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	517 114	539 366
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	2 516
	Autres dettes	456 418	368 654
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	1 131 177	1 039 612
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 282 384	3 054 227
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	208 325,97	72 506,30
	(1) Dont à moins d'un an	1 131 177	1 039 612
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	34	11

A2H
C.A.C.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	8 619	7 495
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 136 338	3 326 991
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	90 886	47 032
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	14 180	1 496
	Total des produits d'exploitation	3 250 023	3 383 014
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	750 891	776 612
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	167 964	157 574
	Salaires	1 535 071	1 668 160
	Cotisations sociales	568 526	605 272
	Dotation aux amortissements et dépréciations	29 756	33 923
	Dotation aux provisions	19 757	100 805
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 009	2 330
	Total des charges d'exploitation	3 074 973	3 344 676
RESULTAT D'EXPLOITATION		175 049	38 339

A2H
C.A.C.

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		175 049	38 339
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	40 222	38 845
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		40 222	38 845
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		40 222	38 845
RESULTAT COURANT avant impôts		215 271	77 183
Produits exceptionnels			7 730
Charges exceptionnelles			5 008
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 722
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		6 945	7 399
TOTAL DES PRODUITS		3 290 244	3 429 589
TOTAL DES CHARGES		3 081 918	3 357 083
EXCEDENT ou DEFICIT		208 326	72 506
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		45 567	47 126
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		51 892	52 288
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		45 567	47 126
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		6 325	5 162
TOTAL		51 892	52 288

A2H
C.A.C.

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Objet Social :

Promouvoir toute action concertée favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans .

Nature et périmètre de l'activité réalisée :

La M.L.I intervient avec un ensemble de partenaires afin de répondre aux besoins des jeunes au niveau des domaines suivants :

- du contact, de l'accueil, de l'écoute
- de l'orientation, de la formation professionnelle
- de l'emploi, de l'insertion et de la réinsertion sociale,
- du cadre de vie : logement, temps libre, santé

Règles et méthodes comptables :

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 282 384** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 290 244** euros et un total **charges** de **3 081 918** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **208 326** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Faits caractéristiques

Etat exprimé en euros

1- Conformément au règlement CRC N°2000-06 sur les passifs, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- La provision pour indemnité de fin de carrière a été calculé en fonction des préconisations de la convention collective et un âge de départ à la retraite à 64 ans :

- 2 mois de salaires pour une ancienneté de 05 à 10 ans
- 3 mois de salaires pour une ancienneté de 10 à 20 ans
- 4 mois de salaires pour une ancienneté supérieure à 20 ans

- l'effectif moyen de personnel pour l'année 2025 est de 54 salariés répartis comme suit :

- 3 salariés au pôle accueil
- 4 salariés au pôle animation
- 33 conseillers en insertion sociale et professionnelle
- 6 salariés au pôle administratif et comptabilité
- 3 chargés de projets
- 2 salariés responsables de secteurs
- 3 salariés au pôle Direction

2 - En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous informons que le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés perçues au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'est élevé à 0 euros.

3 - Subvention relative à la mise en œuvre de l'action CEJ

La Mission Locale du Biterrois a bénéficié d'une subvention de la DREETS pour l'action intitulée "Contrat d'Engagement Jeunes".

Le montant maximum accordé pour 2025 s'élève à 1 516 350€.

Les jeunes entrés en CEJ sont accueillis avec un contrat initial conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable pour une durée de 6 mois ou plus après analyse des besoins du jeune.

Nous constatons un produit constaté d'avance pour 456 418€, avec un calcul prorata temporis de suivi du jeune avec comme hypothèse le fait que le jeune reste jusqu'au terme de son contrat.

Faits caractéristiques

Etat exprimé en euros

4- Intérêts Compte à Terme

La M.L.I a souscrit en avril 2023 à un Compte à Terme d'un montant de 500 000€ à échéance du 11/04/2028.

Le taux d'intérêt est subordonné au respect du délai de détention du CAT et à un non déblocage anticipé.

Par mesure de prudence, les intérêts à recevoir ont été provisionnés en tenant compte du taux minoré figurant au contrat et correspondant à une hypothèse de déblocage anticipé.

5 - Provision congés payés

Depuis le 13 septembre 2023, la Mission Locale du Biterrois prend en compte la jurisprudence de la Cour de Cassation, à savoir l'acquisition des congés payés durant les absences pour maladie.

Une intégration au compteur congés est faite à la date du bilan avec les jours de congés supplémentaires découlant de cette nouvelle règle ainsi qu'une revalorisation de la provision sur les 3 dernières années.

Des zones d'ombres subsistant sur ce sujet à ce jour, la M.L.I reste en alerte face aux évolutions législatives à venir.

6 - Fonds Social Européen

A la date d'arrêté des comptes, la Mission Locale d'Insertion du Biterrois a reçu deux notifications d'avis favorables de la part du Fonds Social Européen pour les montants suivants :

- 60 460.17€
- 178 750.94€

Il s'agit de FSE+ Programmation 2021-2027 pour les actions programmées sur les exercices comptables 2025-2026.

Néanmoins, compte tenu du caractère aléatoire que peuvent revêtir les programmes FSE en terme d'éligibilité de dépenses, aucune somme n'a été enregistrée à ce titre sur l'exercice 2025.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

1. Nature du changement et texte applicable

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la Mission Locale du Biterrois établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ce règlement constitue un **changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation comptable**.

Ce règlement introduit notamment les principales évolutions suivantes :

- Nouvelle définition et nouvelle présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Évolution du plan de comptes ;
- Modernisation et simplification des modèles de bilan et de compte de résultat ;
- Évolution du contenu de l'annexe.

Ce changement résulte d'un texte réglementaire s'imposant à l'entité et n'est pas à l'initiative de celle-ci.

2. Modalités d'application

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, le changement est appliqué **de manière prospective** à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025.

3. Impact sur les principaux postes concernés de l'exercice

L'application du règlement ANC n° 2022-06 a un impact sur la présentation et, le cas échéant, sur le classement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Les principaux effets constatés au titre de l'exercice sont les suivants :

- Reclassement de certains produits et charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ou financier, conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges et reclassement des montants correspondants dans les rubriques appropriées ;
- Adaptation de la présentation des états financiers aux nouveaux modèles réglementaires.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	4 380					4 380
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 380					4 380
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	100 725		14 400			115 125
	Instal., agencement, aménagement divers	23 131					23 131
	Matériel de transport	664					664
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	197 340		345			197 685
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	321 860		14 745			336 605
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 986					7 986
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 986					7 986
TOTAL		334 227		14 745			348 972

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	4 380			4 380
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 380			4 380
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	50 691	9 630		60 321
	Autres instal., agencement, aménagement divers	7 440	3 758		11 198
	Matériel de transport	664			664
	Matériel de bureau, mobilier	149 014	16 369		165 382
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 809	29 756		237 565
TOTAL		212 189	29 756		241 945

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	100 698	19 757	81 376	39 079
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	227 298		9 510	217 788
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	327 996	19 757	90 886	256 867
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		327 996	19 757	90 886	256 867
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			19 757	90 886	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 986	7 986	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 879	2 879	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 819	1 819	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	960 014	960 014	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13 066	13 066	
	Charges constatées d'avance	37 081	37 081	
TOTAL DES CREANCES		1 022 845	1 022 845	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	34	34		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	157 595	157 595		
	Personnel et comptes rattachés	227 369	227 369		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 509	242 509		
	Impôts sur les bénéfices	6 945	6 945		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	40 291	40 291		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	16	16		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	456 418	456 418		
TOTAL DES DETTES		1 131 177	1 131 177		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise	189 179			189 179
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	167 045			167 045
Report à nouveau	1 256 046	72 506		1 328 552
Résultat de l'exercice	72 506	208 326	72 506	208 326
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	6 398		4 500	1 898
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(4 555)	(605)	(4 500)	(659)
Droits des propriétaires				
TOTAL	1 686 619	280 228	72 506	1 894 340

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature PRET DE MATERIEL ET DE LOCAUX DONT BENEFICIE LA MLI	45 567	47 126
Prestations en nature	45 567	47 126
Bénévolat BENEVOLAT DE TIERS AU BENEFICE DE LA MLI	6 325	5 162
	6 325	5 162
Total	51 892	52 288
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens PRET DE MATERIEL ET DE LOCAUX DONT BENEFICIE LA MLI	45 567	47 126
Prestations	45 567	47 126
Personnel bénévole BENEVOLAT DE TIERS AU BENEFICE DE LA MLI	6 325	5 162
	6 325	5 162
Total	51 892	52 288

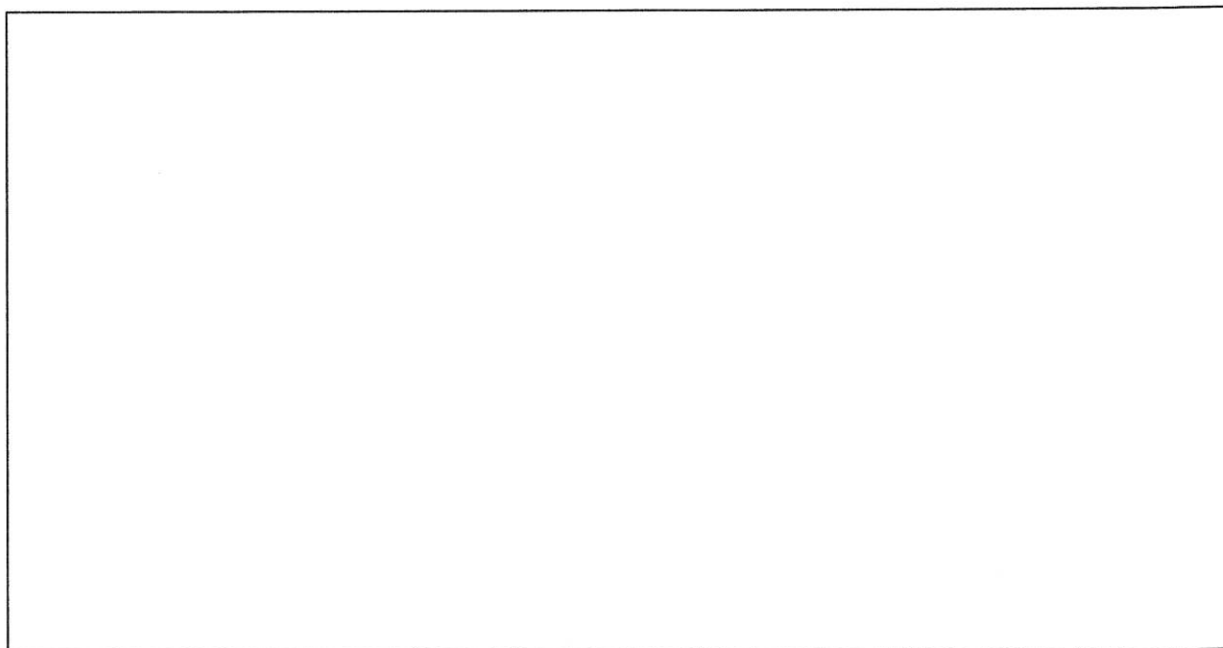
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	992 716	571 386	421 330	73,74
TOTAL	992 716	571 386	421 330	73,74

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34	11	23	208,45
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 813	9 990	32 822	328,54
Dettes fiscales et sociales	344 922	399 549	(54 627)	-13,67
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		2 385	(2 385)	-100,00
TOTAL	387 769	411 936	(24 168)	-5,87

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	37 081	39 029	(1 948)	-4,99
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	37 081	39 029	(1 948)	-4,99



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	456 418	368 654	87 764	23,81
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	456 418	368 654	87 764	23,81

--